

## NOTE DE REVUE DE RAP

| <b>1. Données de base du projet</b>   |   |  |  |                             |
|---|---|--|--|-----------------------------|
| Pays: République du Bénin   |   | Référence du projet:<br>P-BJ -FA0 -002                   | <b>N° du prêt :</b><br>FAD N°2100150007186 |                             |
| Titre du projet   | <b>Deuxième projet d'électrification rurale<br/>République du Bénin</b> |  |  |                             |
| Secteur:  | Energie   |  | Evaluation<br>(Million d'UC)               | Actuel<br>(Million d'UC)    |
| Thème   | Electricité rurale  | Coût du projet   | 15 880 000                                 | 17 670 000                  |
| Montant non encore utilisé (en voie d'annulation)<br>Prêt                                 |   | Prêt : FAD<br>N°2100150007186                            | 12 320 000                                 | 12 310 000                  |
| Date du RAP   | 11/2011   | Cofinancement<br>Gouvernement :<br>SBEE<br>Bénéficiaires | 830 000<br>2 530 000<br>190 000            | 2 990 000<br>2 360 000<br>0 |
| Date de la note d'évaluation du RAP   | 1/ 2013   | Date d'approbation par le Conseil d'Administration       |  | 29/10/2003                  |
| Partenaires<br><br>Gouvernement Béninois<br>Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) |   | Date de signature  |  | 14/01/2004                  |
|   |   | Date d'entrée en vigueur du Prêt                         | 29/04/2004                                 | 08/12/2004                  |
|   |   | Date d'achèvement du projet                              | 31/12/2008                                 | 31/12/2011                  |
| Responsables du projet(Noms)  | A l'approbation   |  | A l'achèvement                             |                             |
| <b>Directeur Régional</b>   | -   |  | J. K. LISTE                                |                             |
| <b>Directeur Sectoriel</b>  | A. R. RAKOTOBE  |  | H. CHEIKHROUHOU                            |                             |
| <b>Chef de Projet</b>   | W. HABTE-SELASSIE   |  | I. KONATE                                  |                             |
| <b>Chef de l'équipe du RAP</b>  | J.B. NGUEMA-OLLO  |  | A. MOUSSA                                  |                             |
| <b>Membre de l'équipe du RAP</b>  | -   |  | A. MOUSSA                                  |                             |
| Evalueur/Consultant: Mme Aoufa Ezzine   |   | Réviseur/Chargé de projet : Mr Foday Turay               |  |                             |

**2.Description du projet** (Résumé élaboré à partir du rapport d'évaluation incluant les addendum/corrigendum ou accord de prêt, et prenant en compte toutes les modifications survenues pendant et au cours de la mise en œuvre – projet réel)

a. Bien-fondé du projet et impact attendu:

Le projet faisait partie du programme de développement de l'électrification rurale élaboré par le Gouvernement béninois en vue d'atteindre à moyen terme, un taux d'électrification de 29 % en 2008 et à long terme, l'électricité pour tous à moindre coût. Il s'inscrivait ainsi dans la vision de la Banque dont la stratégie d'assistance au Bénin (DSP 2002-2004), était basée sur le Document de Stratégie de Réduction

de la Pauvreté (DSRP) et consistait à lutter contre la pauvreté en donnant la priorité de ses interventions au développement rural, au renforcement des infrastructures de base et au développement des ressources humaines.

Depuis la crise énergétique enregistrée au Bénin en 1998, la stratégie nationale dans le secteur est basée sur : (i) la valorisation des ressources énergétiques ; (ii) la réduction des coûts de l'énergie électrique ; (iii) la diversification des sources d'approvisionnement ; et (iv) l'augmentation du taux d'accès des populations à l'électricité. C'est dans cette optique de réduction des inégalités socio-économiques, notamment en faveur des zones rurales que le programme d'électrification rurale a été conçu.

#### b. Objectifs/Effets attendus

Le projet avait pour objectif sectoriel l'augmentation du taux d'accès des populations rurales à l'électricité en vue d'améliorer leurs conditions de vie. Il visait notamment à stabiliser les populations dans ces zones et à réduire à moyen terme l'utilisation des autres formes d'énergie plus coûteuses ou plus nuisibles à l'environnement. Les objectifs spécifiques du projet étaient: (i) l'électrification de nouvelles localités rurales et (ii) la mise en place d'une capacité locale de traitement des poteaux en bois.

La zone d'influence directe (ZIP) du projet est constituée de la population rurale vivant dans les 57 localités à électrifier.

Les effets attendus sont : i) l'électrification de 57 localités en 2008, ii) l'amélioration du taux d'électrification du pays de 20% en 2002 à 29% en 2008, et iii) la disponibilité locale de 8000 poteaux en bois par an, à partir de 2008.

#### c. Extrants et bénéficiaires visés

Les réalisations attendues sont : i) le renforcement de la production par l'installation d'une Centrale Diesel et d'un poste de transformation associé à Ouessé, ii) l'extension des réseaux électriques Moyenne Tension (MT) et Basse Tension (BT), iii) la réalisation des travaux de branchements électriques, et iv) le montage d'une unité de traitement de poteaux en bois.

Les bénéficiaires visés par le projet sont : i) les populations des localités à électrifier et qui utilisaient comme source principale d'énergie domestique le bois de chauffe, le pétrole lampant ou les huiles végétales, ii) les ateliers et les petites unités de transformation qui utilisaient des groupes Diesel pour leur fonctionnement et qui vont donc le substituer à l'électricité, iii) les femmes qui représentent 51% de la population et qui seront libérées des corvées quotidiennes de collecte de bois de chauffe, de l'éclairage domestique et de la conservation des produits périssables et pourront s'adonner à des activités génératrices de revenus.

#### d. Principales activités/Composantes:

Le projet comprend les quatre composantes suivantes :

**A. Renforcement de la production et extension des réseaux électriques MT et BT :** Elle comprend : (i) l'installation d'une centrale diesel et d'un poste de transformation associé dans la localité de Ouessé ; (ii) le renforcement et l'extension des réseaux existants en moyenne tension (MT) et des réseaux mixtes (moyenne et basse tensions) en vue d'électrifier de nouvelles localités et des quartiers de certaines grandes agglomérations déjà électrifiées ; (iii) la construction des réseaux de distribution basse tension (BT) et de postes de transformation dans les localités du projet.

**B. Réalisation des travaux de distribution :** Elle comprend : (i) la réalisation de 21 000 branchements en faveur des populations bénéficiaires dont 20 000 branchements sociaux monophasés domestiques

et 1 000 branchements triphasés pour les forces motrices (stations de pompage, moulins à grains, ateliers de fabrication, unités de transformations, etc...) ; (ii) l'installation de 4 180 foyers d'éclairage public pour la sécurisation des personnes et des biens; et (iii) l'acquisition de matériels d'exploitation et de maintenance des réseaux en vue de renforcer les capacités d'intervention de la SBEE, afin d'améliorer la qualité de service dans la fourniture de l'énergie électrique.

**C. Montage d'une unité de traitement de poteaux en bois** : Elle prévoit le montage d'une unité locale de traitement et de fabrication de poteaux en bois utilisés dans la construction des réseaux électriques de distribution, ce qui permettrait à la SBEE de réduire, voire de cesser ses importations en provenance d'Europe ou d'Afrique du Sud et même d'exporter vers les pays voisins.

**D. Gestion du projet** : Elle comprend : (i) l'ingénierie, le contrôle et la surveillance des travaux assurés par un bureau d'ingénieur-conseil recruté au titre du projet; (ii) la Cellule d'exécution du projet et le renforcement de ses capacités techniques par l'acquisition d'équipements informatiques et de bureau ; (iii) l'audit externe des comptes du projet par un cabinet indépendant qui vérifiera la conformité de l'utilisation des ressources du prêt.

Le projet a enregistré à son démarrage des modifications portant seulement sur les tracés prévus des réseaux en vue d'électrifier 34 autres localités non initialement prises en compte. Ces modifications ont engendré des dépassements sur les quantités prévues pour le projet et ont réduit le budget disponible, ce qui a occasionné une longue période d'inactivité de plus de deux ans et la démobilisation d'une partie de la cellule d'exécution. Le Gouvernement a alors augmenté sa participation de 1,3 million UC pour couvrir le gap et payer la contribution des bénéficiaires.

### **3. Evaluation de la conception et la mise en œuvre (Appréciation par l'évaluateur de la situation actuelle par rapport à la situation envisagée)**

#### **a. Pertinence de la conception (et état de préparation à la mise en œuvre du projet)**

L'évaluation ne valide pas la notation très satisfaisante et juge la conception du projet satisfaisante. La préparation du projet a connu les lacunes/déficiences suivantes:

- i) La Banque a inscrit une composante dont la réalisation dépendait de la réalisation d'un autre projet sans s'assurer des garanties de réalisation de ce dernier, ce qui a abouti au recours à des alternatives moins économiques.
- ii) La Banque a aussi inscrit dans le projet une composante de construction et d'opération de l'usine de poteaux en bois sans qu'il y ait d'étude de faisabilité technique et économique, ce qui a abouti à l'annulation de la composante qui s'est avérée infaisable faute de manque de ressources du pays en matières premières, le bois.
- iii) L'analyse des risques dans la conception du projet n'a pas tenu compte des risques suivants : i) les risques liés à l'incapacité de la SBEE à livrer les Poteaux en Béton Armé (PBA) en quantités suffisantes et dans les délais requis, ii) le retard dans la réalisation de la ligne d'interconnexion Nord Bénin – Nord Togo, iii) Le risque relatif à l'insuffisance de ressources en bois au Bénin, en quantités suffisantes pour le fonctionnement de l'usine de poteaux en bois dont la réalisation a été finalement annulée.

#### **b. Coût du projet (y compris la contribution de l'emprunteur), Décaissement, respect du calendrier (en rapport avec la performance du projet):**

Le RAP a traité de manière adéquate les coûts du projet. Le projet était estimé à 15,88 million UC dont 12,32 million UC à financer par le FAD (78%), 2,53 million UC à financer par la SBEE (16%), 0,83

million UC à financer par le Gouvernement du Bénin (GB) (5%) et 0,19% million UC à financer par les bénéficiaires. A l'achèvement, le coût du projet a été de 17,67 million UC dont 12,31 million UC (70%) ont été financés par le FAD, 2,36 million UC (13%) ont été financés par la SBEE et 1,8 million UC (17%) financés par le GB. Le calendrier d'exécution du projet a enregistré un retard de 3 ans par rapport au planning initial, dû à des retards au niveau des acquisitions et des paiements. Le projet a été décaissé à 98%, au moment de la rédaction du RAP (vérifier si c 100% maintenant), qui est un taux satisfaisant puisqu'il est supérieur à 80%, le taux moyen de décaissement observé à la Banque.

**c. Dispositif de mise en œuvre, Conditions et accords conclus, et assistance technique relative:**

Le RAP a traité de manière adéquate les dispositifs de mise en œuvre, la conformité avec les accords conclus dans le projet et la performance des consultants. L'état de préparation à la mise en œuvre du projet est jugé satisfaisant.

Les conditions de mise en vigueur du prêt ont été satisfaites. Les organes mis en place dans le cadre du premier projet d'électrification de 17 centres ruraux ont été maintenus pour le présent projet. Il s'agissait du Comité de suivi et de la Cellule d'exécution créée au sein de la SBEE. La Cellule d'exécution a été renforcée et rattachée directement à la Direction générale de la SBEE pour une plus grande efficacité. Des formations sur les règles et procédures de la Banque en matière de passation de marchés et de décaissements ont été organisées à l'intention des membres de la Cellule au cours des missions de lancement et de supervision de la Banque. L'assistance technique d'un bureau d'ingénieur-conseil a été prévue pour appuyer la Cellule dans la préparation des passations de marchés, la validation des études techniques, le contrôle et la surveillance des travaux.

Approuvé en octobre 2003, le prêt est entré en vigueur en décembre 2004 avec la satisfaction à la même date des conditions d'entrée en vigueur et de premier décaissement, soit 8 mois après le délai prévu. Les autres conditions portaient sur la reconduction et le renforcement de la Cellule d'exécution, la reconduction du Comité de suivi du premier projet d'électrification rurale de 17 centres, l'ouverture des comptes spéciaux, l'accord subsidiaire de rétrocession du prêt à la SBEE. D'autres conditions figuraient également dans l'Accord de prêt et ont été satisfaites.

La date de clôture était prévue le 31 décembre 2008. En raison de la satisfaction tardive des conditions du prêt, de la lenteur dans la passation des marchés, du retard de la disponibilité des fonds du Gouvernement pour la seconde phase d'électrification des 91 localités, le prêt a été prorogé au 31 Décembre 2011, soit un retard de réalisation de trois ans.

**d. Conception du suivi-évaluation, mise en œuvre et utilisation (Appréciation de l'évaluateur)**

Le suivi du projet à l'évaluation et durant sa mise en œuvre est jugé satisfaisant. Un Comité de suivi composé de la SBEE et des délégués de plusieurs ministères a été mis en place pour évaluer périodiquement l'état d'exécution du projet. Il était aussi prévu la transmission à la Banque des rapports trimestriels d'avancement et des rapports annuels d'audit des comptes du projet. Un plan de suivi des activités prévues, a été défini sur les 44 mois d'exécution du projet ainsi que le planning prévisionnel des missions de supervision de la Banque. Le Gouvernement a utilisé les informations collectées émanent essentiellement des rapports trimestriels d'exécution physique et financière du projet. Elles ont été utilisées pour des prises de décisions par le Comité de suivi mis en place.

**e. Autres questions (comme: protection, Fiduciaire):**

Le respect des aspects environnementaux est confirmé très satisfaisant. Le projet a été classé par la Banque en catégorie 2 conformément à sa politique en matière de protection de l'environnement. Les

impacts négatifs du projet ont été réduits par le respect et le suivi des mesures de protection environnementale.

L'organe d'exécution a respecté les mesures de protection environnementale pendant l'exécution du projet et a ainsi utilisé les couloirs des routes existantes bitumées ou en latérite pour servir de passage aux lignes de raccordement ou d'interconnexion en moyenne tension. Il a aussi apporté certaines modifications nécessaires dans les tracés afin de limiter la destruction des gros arbres et autres espèces protégés de l'écosystème.

Le respect des dispositions fiduciaires est jugé peu satisfaisant. Les fonds FAD ont été mobilisés régulièrement en fonction de l'avancement des activités du Projet. Cependant, Les dispositions fiduciaires de la Banque n'ont pas été totalement respectées avec la soumission tardive à la Banque des rapports d'audit avec des années de retard. Les rapports finaux d'audit des périodes 2005-2007 et 2008-2009 ont été soumis à la Banque en avril 2010 et juin 2011 respectivement. Celui de l'exercice 2010 a été transmis à la Banque en novembre 2011. En outre, la gestion financière du projet a été faite pendant plus de 4 ans sans logiciel approprié de comptabilité et sans manuel de procédures.

#### **4. Évaluation de la performance** (Appréciation de l'évaluateur)

a. Pertinence des objectifs du projet : Evaluation de la pertinence ex-ante et ex post (y compris pendant la mise en œuvre)

La revue confirme que la pertinence du projet est très satisfaisante. Les objectifs du projet étaient pertinents au moment de l'évaluation du projet et le sont toujours après son achèvement. Ces objectifs sont conformes à la stratégie d'électrification rurale du pays. Le projet s'inscrivait dans le cadre du programme d'électrification rurale du pays et figure parmi les priorités nationales. Le projet s'insérait également dans la stratégie de la banque pour le Bénin soutenant la lutte contre la pauvreté en donnant la priorité de ses interventions au développement rural et au renforcement des infrastructures de base.

b. Efficacité dans la production des extrants (efficacité des résultats)

La revue confirme la notation satisfaisante pour l'efficacité dans la production des extrants (ou efficacité des résultats). La centrale Diesel a été construite à Ouessé et le poste de transformation associé a été installé. Les activités relatives à l'extension des réseaux électriques Moyenne Tension (MT) et Basse Tension (BT) et aux travaux de branchements électriques ont excédé, pour la plupart, les réalisations prévues. Ainsi, au total, 972 kms (au lieu de 778 kms prévus) de réseaux MT, BT et mixtes ont été construits, 198 (au lieu de 117 prévus) Interrupteurs Aériens à Commande Manuelle (IACM) ont été posés, 4095 (au lieu de 4180 prévus) foyers d'éclairage public posés et 16000 (au lieu de 21000) branchements effectués. Le tableau Réalisation des Extrants donne le détail de ces réalisations. Cependant, le montage d'une unité de traitement de poteaux en bois a été annulé car l'étude technique et économique a été faite après l'évaluation et a révélé l'insuffisance du pays en ressources en bois pour la faire fonctionner.

c. Efficacité dans la réalisation des résultats: (efficacité des effets/rendements)

La revue ne confirme pas la notation du RAP, peu satisfaisante et juge l'efficacité des rendements plutôt satisfaisante. Il est vrai que la réalisation de l'unité en bois n'ayant pas eu lieu, les 8000 poteaux en bois ne seront pas disponibles chaque année comme prévu par le projet. Cependant, Les rendements observés du projet sont : 91 localités (au lieu de 57 prévues) ont été électrifiées et le taux d'électrification est bien passé de 20% en 2002 à 28% comme prévu à l'achèvement.

d. Efficacité dans l'obtention des extrants et des effets

L'efficience dans la réalisation des résultats et des effets est jugée satisfaisante. Le TRE actuel est de 15,3% comparé à celui à l'évaluation de 19,3% et reste supérieur à 12% le coût d'opportunité du capital en infrastructure.

Le retard encouru de trois ans n'a pas affecté les résultats et les effets espérés du projet. En effet, la non réalisation de l'unité de traitement de poteaux en bois n'est pas due à ce retard mais au manque du pays en ressources en bois. L'efficacité combinée des résultats et des effets est par conséquent satisfaisante.

e. Résultats de développement du projet:

Les effets de développement du projet sont jugés très satisfaisants. Le projet a permis l'électrification de 91 localités rurales et l'amélioration du taux d'électrification de 20% initialement à l'évaluation, à 28% à l'achèvement. Il a contribué à la préservation de l'environnement en substituant l'usage de l'électricité au pétrole et bois de chauffe. Il a par conséquent contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales concernées par le projet.

f. Risque pesant sur la viabilité des résultats obtenus par le projet :

La revue ne confirme pas la notation satisfaisante du RAP pour l'analyse des risques qu'elle juge plutôt peu satisfaisante. Les risques identifiés à l'évaluation pouvant remettre en cause les effets du projet et/ou affecter la mise en œuvre du projet sont de trois ordres: i) les risques liés à l'incapacité de la SBEE à livrer les Poteaux en Béton Armé (PBA) en quantités suffisantes et dans les délais requis, ii) le retard dans la réalisation de la ligne d'interconnexion Nord Bénin – Nord Togo, iii) Le risque relatif à l'insuffisance de ressources en bois au Bénin, en quantités suffisantes pour le fonctionnement de l'usine de poteaux en bois dont la réalisation a été finalement annulée. La mise en œuvre du projet aurait été plus performante si ce risque était identifié à l'évaluation et que des actions de mitigation avaient été prévues lors de la conception du projet et non durant sa mise en œuvre comme cela a été le cas.

Le risque majeur identifié pour la durabilité des effets du projet est l'insuffisance d'énergie électrique pour alimenter les localités électrifiées. La fourniture de l'alimentation électrique connaît des perturbations fréquentes consécutives aux nombreuses interruptions sur le réseau de la Communauté Electrique du Bénin (CEB) (délestages pour insuffisance d'énergie disponible importée du Nigéria, du Ghana et de la Côte d'Ivoire pour satisfaire la demande du Bénin et du Togo). La SBEE enregistre ainsi en moyenne plus de quatre (4) interruptions par jour de durée allant de 19 à 150 minutes suivant les régions du pays. Ce risque est atténué par : (i) le renforcement des moyens propres de production (thermiques) de la SBEE avec la construction en cours sur le site de Maria Gléta (Cotonou) d'une centrale électrique actuellement fonctionnelle de 80 MW à turbines (gaz/ jet fuel). Elle est également prévue de fonctionner au gaz dès que disponible, à partir du West African Gas Pipeline (WAGP) reliant le Nigéria, le Bénin, le Togo et le Ghana ; (ii) le projet d'interconnexion 330 kV Ghana-Togo-Bénin en cours (financé en partie par la Banque) en vue du renforcement de la capacité d'importation d'énergie à partir du Ghana et de la Côte d'Ivoire ; (iii) le projet multinational de la CEB et des Gouvernements béninois et togolais de construction de la centrale hydroélectrique de 147 MW d'Adjarala sur le fleuve mono (territoire béninois), dont le démarrage des travaux est prévu pour 2014 pour s'achever en 2017 ; et (iv) le projet du Pool énergétique ouest africain (WAPP) de construction de la dorsale nord 330 kV Nigéria-Niger-Burkina-Bénin dont les études sont à un stade très avancé.

g. Résultats/Impacts additionnels (positifs et négatifs, pas pris en compte dans le cadre logique

Les impacts socio-économiques induits par le projet ont été perceptibles à l'achèvement du projet. Le projet a permis l'urbanisation accélérée des localités électrifiées avec la construction d'immeubles et d'autres types de bâtiments. Il a par conséquent contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales concernées par le projet et au développement économique de ces localités où le prix

d'acquisition de parcelles de terrain a connu de fortes hausses améliorant ainsi les revenus de leurs propriétaires.

#### h. Performance de l'Emprunteur

La revue ne confirme pas que la performance de l'Emprunteur est satisfaisante et la juge plutôt peu satisfaisante. L'Emprunteur a collaboré de manière satisfaisante dans l'exécution du projet en respectant les mesures de protection environnementales, en étant attentif aux recommandations techniques de supervision de la Banque et en augmentant sa participation financière suite à l'ajout de 34 localités à électrifier et suggérées par la SBEE. Cependant, la performance de l'Emprunteur est jugée peu satisfaisante à cause des faiblesses suivantes observées durant la mise en œuvre du projet: (i) délai relativement long (8 mois) d'entrée en vigueur du prêt ; (ii) lenteur dans la mise en place de la Cellule d'exécution ; (iii) faible maîtrise des règles et procédures de la Banque, iv) retard dans le paiement de ses engagements financiers, ce qui a occasionné un retard de plus de deux ans pour le démarrage de la deuxième phase d'électrification des 27 localités restantes. et v) lenteur dans la mise en place du Cabinet d'audit (4 ans après le démarrage du projet). Les rapports d'audits ont été fournis avec des années de retard. Pendant l'exécution du projet, les dispositions relatives au fonctionnement des comptes spéciaux des fonds de contrepartie n'ont pas été respectés suite à une nouvelle disposition intervenue au Bénin, n'autorisant plus de versement de fonds de contrepartie dans les comptes des projets, d'où les retards dans le paiement des factures éligibles au niveau du Trésor public.

#### i. Performance de la Banque

La revue ne confirme pas que la performance de la Banque a été très satisfaisante et la juge plutôt satisfaisante. Même si les missions de supervision ont été globalement bénéfiques et que les demandes de non-objection et de décaissement ont été traitées dans des délais raisonnables, la revue juge la performance de la Banque satisfaisante seulement à cause : i) des défaillances de conception citées plus haut (cf. para 3.a.) et ii) l'équipe de la Banque n'a pas comporté de spécialiste en gestion financière, et par conséquent, le projet a été mis en œuvre les quatre premières années sans manuel de procédures.

#### k. Evaluation globale

Résumé de l'évaluateur sur la performance globale du projet/programme, et en cas de différence avec le RAP, les raisons devraient être évoquées. Au cas où les éléments de preuves accessibles (à partir du RAP ou d'autres documents) à l'évaluateur sont insuffisants, alors une note partiellement satisfaisante (à réviser) devrait être donnée jusqu'à ce qu'un REPP soit réalisé.

La performance globale du projet est satisfaisante. Le projet a réalisé la plupart des activités prévues et a atteint la plupart des effets attendus mais avec trois ans de retard. La Banque et l'Emprunteur ont bien collaboré durant la mise en œuvre du projet.

## 5. Principaux enseignements et recommandations (Appréciation de l'évaluateur)

### a. Enseignements tirés:

Exposé succinct d'éventuel accord/désaccord avec tout ou une partie des Enseignements du RAP. Les principaux enseignements pertinents (et générique) du RAP, reformulés et/ou nouveaux sont à énumérer ici.

Le RAP a fourni des recommandations et non des leçons. La revue propose les leçons suivantes y afférant :

### a. Leçons

i) Une planification du projet basée sur des études technique et économique est nécessaire pour assurer la faisabilité des composantes proposées, éviter les changements voire l'annulation de composantes et réduire les retards d'exécution.

ii) Si l'exécution d'un projet dépend de l'achèvement d'un autre projet, il est essentiel de s'assurer à la conception, que celui-ci sera achevé au plus tard au démarrage du projet.

iii) La disponibilité des fonds de contrepartie dans un compte spécial est nécessaire pour éviter les retards d'exécution du projet.

iv) La mobilisation à temps de la contrepartie évite les retards d'exécution et améliore l'efficacité du projet.

v) La pro activité du Gouvernement dans l'utilisation des fonds en cas d'économies sur le projet améliore le niveau de service du projet et ses impacts positifs.

vi) Dans le cas où l'exécution du projet dépend de la fourniture de matériel fabriqué en Régie, il est nécessaire de s'assurer de la capacité de l'organe d'exécution à le fournir dans les délais.

vii) La soumission des rapports d'audit dans les délais est nécessaire pour le suivi financier du projet.

### b. Recommandations

La revue confirme les recommandations du RAP qu'elle résume comme suit :

i) L'Emprunteur et la Banque doivent veiller à ce que les études technique et économique soient effectuées durant la préparation du projet ;

ii) La Banque devra à l'avenir s'assurer de la faisabilité d'une activité avant son inscription dans un projet. Cette faisabilité doit être soutenue par des études technico-économiques disponibles.

iii) Lors de la conception de projet dont l'exécution dépend d'un autre, l'Emprunteur et la Banque doivent s'assurer de garanties suffisantes dans les délais de réalisation de ce dernier, afin d'éviter le recours à des solutions alternatives moins économiques.

iv) Dans la conception des projets d'électrification rurale, le choix des couloirs de lignes ne doit pas seulement se limiter aux localités retenues au projet, mais doit tenir compte des possibilités ultérieures offertes aux autres localités. En effet, le choix des tracés a permis la possibilité d'électrifier d'autres



localités non prévues au projet : En utilisant les couloirs des routes existantes (bitumées ou en latéritique) pour le passage des lignes électriques MT, un nombre important de localités ont été traversées ou sont situées à proximité des réseaux électriques. Ceci a facilité leur électrification dans le cadre des projets nationaux, d'ONG ou d'autres bailleurs.

v) La Banque et l'Emprunteur doivent conduire une analyse des risques liés à la fourniture de matériel réalisé en régie et concevoir des mesures d'atténuation et/ou alternatives. La SBEE n'a pas livré dans les délais les poteaux en béton armé (PBA) dans le cadre de travaux en régie. Les ruptures dans les livraisons des PBA ont perturbé les travaux pendant l'exécution du projet et résultaient essentiellement des nombreuses sollicitations de la SBEE sur de multiples opérations d'électrification rurale financées par le Gouvernement, parmi lesquelles le projet d'électrification de plusieurs chefs-lieux d'arrondissements, de communes et autres localités sur le territoire national. Face à ces nombreuses sollicitations, la SBEE a finalement procédé à l'acquisition de PBA auprès d'unités privées de fabrication de poteaux et à la location de camions pour le transport pour réduire les délais subis.

vi) Les organes d'exécution et la Banque doivent veiller au respect des quantités prévues à l'évaluation, afin d'éviter des dépassements importants des budgets alloués aux différentes composantes. En cas de modification nécessaire pour l'Emprunteur, celui-ci devra au préalable mobiliser dans un compte spécial, les fonds nécessaires. Pendant la première phase, des modifications ont été effectuées pour électrifier 24 localités non prévues, d'où des besoins supplémentaires en matériel. Lors de la deuxième phase, les fonds restants se sont avérés insuffisants pour couvrir le montant proposé par l'entreprise adjudicataire, ce qui a occasionné plus de deux ans de retard dans le redémarrage des travaux.

vii) Une réflexion mérite d'être faite pour trouver la manière la plus efficace de gérer les décaissements des fonds de contrepartie pour les projets futurs de la Banque au Bénin vu qu'une nouvelle disposition est entrée en vigueur durant la mise en œuvre du projet, n'autorisant plus de versement de fonds de contrepartie dans les comptes des projets. Les comptes spéciaux du projet ont été ouverts, mais n'ont pas fonctionné. Au cours de la dernière phase du projet, des retards importants ont été constatés dans le traitement et le paiement des factures de l'entreprise chargée des travaux de dernière phase.

viii) La Banque devrait prévoir des sanctions au cas où les rapports d'audit ne sont pas fournis dans les délais prévus.

| <b>6. Criteres:</b>   | <b>RAP</b> | <b>Revue de la RAP</b>    | <b>Raison de désaccord/Commentaires</b>   |
|---|------------|---------------------------|---|
| Pertinence du projet  | 4          | 4                         | Validé. Le projet s'inscrit dans le cadre du programme d'électrification rurale du Bénin conçu dans l'optique de réduction des inégalités socio-économiques, notamment en faveur des zones rurales et dont l'objectif était d'atteindre un taux d'électrification de 29 % en 2008.  |
| Réalisation des résultats   | 3          | 3 ? à discuter avec Foday | Validé même si une des trois composantes prévues, le montage d'une unité de traitement de poteaux en bois n'a pas été réalisée. Les deux autres ont excédé les réalisations prévues mais avec 3 ans de retard.  |
| Réalisation des effets:   | 2          | 3 ? à discuter avec Foday | Non Validé. La disponibilité locale de 8 000 poteaux bois par an à partir de 2008 n'a pas été réalisée suite à l'annulation de l'unité de traitement de poteaux en bois. Cependant, 91 au lieu de 57 localités ont été électrifiées et le taux d'électrification est passé comme prévu, de 20% à l'évaluation, à 28% à l'achèvement   |
| Efficienc e dans le respect du calendrier pour la réalisation des résultats et des effets | 2          | 2                         | Validé. Le projet a été réalisé avec 3 ans de retard  |
| Efficienc e de la conformité du coût pour la réalisation des résultats et des effets      | n/a        | 3                         | Le projet a été réalisé avec un excédent de coût de 11% mais ceci reste satisfaisant puisque deux des trois composantes ont excédé, pour certaines de leurs activités, les réalisations prévues et une composante a été annulée. L'excédent de coût de la composante renforcement de production et extension de réseaux est de 66% pour 50% de réalisations supplémentaires.  |
| Efficienc e globale dans la réalisation des résultats et des effets                       | n/a        | 3                         | L'efficienc e dans la réalisation des résultats et des effets est jugée satisfaisante. Le TRE actuel est de 15,3% comparé à celui à l'évaluation de 19,3% et reste supérieur à 12% le coût d'opportunité du capital en infrastructure.  |
| Risque de durabilité des effets   | 3          | 3                         | Validé. Le risque majeur identifié est l'insuffisance d'énergie électrique pour alimenter les localités électrifiées. La fourniture de l'alimentation électrique connaît des perturbations fréquentes consécutives aux nombreuses interruptions sur le réseau de la CEB (délestages pour insuffisance d'énergie disponible importée du Nigéria, du Ghana et de la Côte d'Ivoire pour satisfaire la demande du Bénin et du Togo). La SBEE enregistre ainsi en moyenne plus de quatre (4) interruptions par jour de durée allant de 19 à 150 minutes suivant les régions du pays. Ce risque est atténué par : (i) le renforcement des |

|                             |   |   |  |
|-----------------------------|---|---|--|
|                             |   |   | <p>moyens propres de production (thermiques) de la SBEE avec la construction en cours sur le site de Maria Gléta (Cotonou) d'une centrale électrique actuellement fonctionnelle de 80 MW à turbines (gaz/ jet fuel). Elle est également prévue de fonctionner au gaz dès que disponible, à partir du West African Gas Pipeline (WAGP) reliant le Nigéria, le Bénin, le Togo et le Ghana ; (ii) le projet d'interconnexion 330 kV Ghana-Togo-Bénin en cours (financé en partie par la Banque) en vue du renforcement de la capacité d'importation d'énergie à partir du Ghana et de la Côte d'Ivoire ; (iii) le projet multinational de la CEB et des Gouvernements béninois et togolais de construction de la centrale hydroélectrique de 147 MW d'Adjarala sur le fleuve mono (territoire béninois), dont le démarrage des travaux est prévu pour 2014 pour s'achever en 2017 ; et (iv) le projet du Pool énergétique ouest africain (WAPP) de construction de la dorsale nord 330 kV Nigéria- Niger-Burkina-Bénin dont les études sont à un stade très avancé.</p> |
| Performance de l'Emprunteur | 3 | 2 | <p>Non Validé. L'Emprunteur a collaboré de manière satisfaisante dans l'exécution du projet en respectant les mesures de protection environnementales, en étant attentif aux recommandations techniques de supervision de la Banque et en augmentant sa participation financière suite à l'ajout de 34 localités à électrifier et suggérées par la SBEE. Cependant, il n'a pas toujours respecté en temps voulu ses engagements financiers, ce qui a occasionné un retard de plus de deux ans pour le démarrage de la deuxième phase d'électrification des 27 localités restantes. Le cabinet d'audit en charge de la production du manuel de procédures et d'audit n'a été recruté que 4 ans après le démarrage du projet. Les rapports d'audits ont été fournis avec des années de retard. L'Emprunteur a traité et payé ses factures avec beaucoup de retard, faute de disposition de compte spécial pour le projet.</p>  |
| Performance de la Banque    | 4 | 3 | <p>Non validé. La performance de la Banque est globalement satisfaisante mais la préparation du projet a connu plusieurs déficiences. La Banque a inscrit une composante dont la réalisation dépendait de la réalisation d'un autre projet sans s'assurer des garanties de réalisation de ce dernier, ce qui a abouti au recours à des alternatives moins économiques. La Banque a aussi inscrit dans le projet une composante de construction et opération de l'usine de poteaux en bois sans qu'il y ait d'étude de faisabilité</p>  |

|                    |     |   |   |
|--------------------|-----|---|---|
|                    |     |   | technique et économique, ce qui a abouti à l'annulation de la composante qui s'est avérée infaisable faute de manque de ressources du pays en matières premières, le bois. L'équipe de la Banque n'a pas comporté de spécialiste en gestion financière, et a toléré le fait que le projet ait été mis en œuvre les quatre premières années sans manuel de procédures. |
| Qualité de la RAP: | n/a | 3 | La qualité du RAP est satisfaisante   |

### 7. Commentaire sur la qualité du RAP et du respect des délais

Le RAP a été réalisé dans les délais requis et sa qualité est satisfaisante. Sa présentation est claire et les annexes sont bien développées.

### **8. Priorité pour des futurs travaux d'évaluation; Rapport d'évaluation de la performance du projet, évaluation d'impact, revues par pays/secteurs ou études :**

- Le projet s'inscrit dans une série et est adapté pour une évaluation en groupe
- Le projet est un cas de réussite
- Haute priorité pour une évaluation d'impact
- L'évaluation de la performance est nécessaire pour des revues par secteurs/pays
- Haute priorité pour une étude ou évaluation thématique ou spéciale (à spécifier)
- Le REPP est nécessaire en raison d'une validation incomplète des notations

Principaux domaines d'intérêt dans les futurs travaux d'évaluation:

- a) Définir un cadre de coordination pour les projets multinationaux ;
- b) Analyser les impacts et la distribution des avantages d'un projet multinational sur les Etats et les agents économiques.

#### **Action de suivi par OPEV:**

Vérification de suivi par OPEV

Approbation du Directeur

#### **Sources de données pour la validation:**

- **Chargé du projet/Personnel de la banque interviewé/contacté (en personne, par téléphone & par courriel)**
- **Documents/rapports et base de données**
  1. RAP de la Banque,
  2. Rapport d'évaluation,
  3. Rapport de revue de portefeuille
  4. Documents de stratégie pays

**Pièce jointe: Fiche de validation des notations de performance de la note de revue de RAP.**

**NOTE D’EVALUATION DU RAPPORT D’ACHEVEMENT DE PROJET(RAP)**  
**Validation des notations de performance du RAP**

**Echelle de notation RAP:**

|            |  |
|------------|--|
| Note       | Explication  |
| <b>4.</b>  | <b>Très satisfaisant</b> – Réalisation parfaite, aucune faille                             |
| <b>3.</b>  | <b>Satisfaisant</b> – la majorité des objectifs sont atteints en dépit de quelques lacunes |
| <b>2.</b>  | <b>Moyen</b> – Projet partiellement abouti. Presque autant de résultats que de lacunes     |
| <b>1.</b>  | <b>Médiocre</b> – Très peu de réalisations et de graves lacunes                            |
| <b>UTS</b> | Incapable de noter   |
| <b>NA</b>  | Sans objet   |

| Critères  | Sous-critères   | Note du RAP | Validation OPEV | Justification/ Commentaires  |
|---|---|-------------|-----------------|--|
| <b>Pertinence des objectifs du projet et conception</b> | <b>Pertinence des objectifs du projet</b>   |             |                 |  |
|   | 1. Les objectifs du projet sont pertinents pour les priorités de développement du pays.                         | 4           | 4               | Validé. Le projet faisait partie du programme d’électrification rurale du Bénin dont l’objectif était d’atteindre un taux d’électrification de 29 % en 2008. Il a été conçu à la suite de l’étude d’électrification rurale au Bénin financée en 1997 par la Banque et le Gouvernement béninois portant sur 30 des 57 localités du projet.  |
|   | 2. Les objectifs du projet sont réalisables au regard des contributions au projet et du calendrier prévisionnel | 3           | 3               | Validé. Les objectifs étaient réalisables dans les délais de 44 mois initialement prévus. Les contributions étaient suffisantes et mobilisables pour assurer l’exécution du projet dans les délais. Toutefois, l’exécution d’une des composantes dépendait du délai d’exécution de l’interconnexion Nord Bénin-Nord Togo à partir de laquelle, 21 localités du projet devraient être électrifiées par l’utilisation du câble de garde. Le retard accusé dans la construction de cet ouvrage a conduit à l’abandon de cette option retenue à l’évaluation au profit de la solution technique classique mais plus coûteuse de construction des réseaux en moyenne tension (20-33 kV). Les objectifs sont restés réalisables malgré le changement d’option technique. |
|   | 3. Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie nationale ou régionale de la banque                    | 4           | 4               | Validé. Les objectifs du projet étaient en conformité avec la stratégie de la Banque au Bénin, telle que définie dans le Document de stratégie pays (DSP) 2002-2004 dont les deux piliers  |

|  |   |     |   |   |
|--|---|-----|---|---|
|  |   |     |   | étaient : (i) le développement rural et les infrastructures de base et (ii) le secteur social. Le projet s'est fondé sur le premier pilier (i).   |
|  | 4. Les objectifs du projet sont conformes aux priorités générales de la banque  | 4   | 4 | Validé. Le projet était conforme aux priorités de la Banque dont les interventions visent en général à lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vies des populations des pays membres régionaux, par l'accès à des services sociaux de base modernes parmi lesquels l'accès à l'électricité.  |
|  | 5. Les objectifs du projet restent pertinents au moment ex-post   | n/a | 4 | Les objectifs du projet étaient pertinents au moment de l'évaluation du projet et le sont toujours après son achèvement. Ces objectifs sont conformes à la stratégie d'électrification rurale du pays. Le projet s'inscrivait : i) dans le cadre du programme d'électrification rurale du pays et figure parmi les priorités nationales, et ii) dans la stratégie de la banque pour le Bénin soutenant la lutte contre la pauvreté en donnant la priorité de ses interventions au développement rural et au renforcement des infrastructures de base. |
|  |   |     |   |   |
|  | 1. Le cadre logique prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet | 4   | 4 | Validé. Les activités, les réalisations et les objectifs de développement du projet ont été clairement mis en évidence dans le cadre logique avec des liens de cause à effet.   |
|  | 2. Les objectifs et les impacts, ainsi qu'ils sont présentés dans le cadre logique, sont mesurables et quantifiables    | 4   | 4 | Validé. Les objectifs, les produits ainsi que les effets attendus ont été explicités dans le cadre logique de façon précise, avec des indicateurs vérifiables, mesurables et quantifiables.   |
|  | 3. Le cadre logique présente les risques et les hypothèses clés   | 3   | 2 | Non validé. Les mesures d'atténuation des risques liés au retard dans la réalisation de l'interconnexion Nord Bénin – Nord Togo et à l'incapacité de la SBEE à livrer les poteaux en béton armé (PBA) dans les délais, n'ont pas été prévues et ont affecté l'exécution du projet en coûts et des délais supplémentaires.   |

|  |  |   |   |  |
|--|--|---|---|--|
|  | 4. Du fait de sa complexité, le projet est sous-tendu par une analyse de la capacité du pays et de son engagement politique  | 4 | 4 | Validé. La SBEE et la Cellule d'exécution créée en son sein disposaient de l'expertise et de l'expérience nécessaires pour la mise en œuvre du projet. Inscrit dans le programme du Gouvernement, le projet bénéficie de l'engagement et de l'appui politique au plus haut niveau de l'Etat.   |
|  | 5 La conception du projet tient suffisamment compte de l'analyse des risques   | 3 | 2 | Non validé. Les risques liés à l'incapacité de la SBEE à livrer les PBA en quantités suffisantes et dans les délais requis et le retard dans la réalisation de ligne d'interconnexion Nord Bénin – Nord Togo, n'ont pas été suffisamment pris en compte dans la conception du projet   |
|  | 6. Les systèmes de passation des marches, de gestion financière, de suivi et /ou autres processus sont fondés sur les systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires. | 4 | 4 | Validé. Toutes les acquisitions de biens, travaux et services financées par la Banque ont été faites conformément aux règles et aux procédures de la Banque avec l'utilisation des dossiers types d'appel d'offres. Par contre les acquisitions de certains intrants pour la fabrication des PBA, financées par la SBEE sur fonds propres ont été faites suivant la réglementation nationale en matière de passation des marchés publics. L'audit annuel des comptes du projet a été confié à un cabinet externe.  |
|  | 7. Les responsabilités en ce qui concerne l'exécution du projet sont clairement définies   | 4 | 4 | Validé. Les responsabilités des différents organes de suivi et d'exécution du projet ont été clairement définies et précisées dans le rapport d'évaluation.  |
|  | 8. Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation.                        | 2 | 2 | Validé. Le matériel devant être acquis par le projet est d'utilisation courante à la SBEE et les spécifications techniques relatives sont bien connues. Les catégories de dépense ont été définies dans le rapport d'évaluation et dans l'Accord de prêt ainsi que leurs modes d'acquisition. Cependant, seules les quantités de matériels nécessaires pour l'électrification de 30 localités sur les 57 du projet étaient définies à l'évaluation. Quant au montage de l'unité de traitement de poteaux en bois, les études devant garantir sa faisabilité technique et sa viabilité économique n'avaient pas été réalisées à l'évaluation. |

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
|   | 9. Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont adoptés.     | 4 | 4 | Validé. Un Comité de suivi composé de la SBEE et des délégués de plusieurs ministères a été mis en place pour évaluer périodiquement l'état d'exécution du projet. Il était aussi prévu la transmission à la Banque des rapports trimestriels d'avancement et des rapports annuels d'audit des comptes du projet. Un plan de suivi des activités prévues, a été défini sur les 44 mois d'exécution du projet ainsi que le planning prévisionnel des missions de supervision de la Banque. |
|   | 10. La collecte des données de référence est achevée ou en cours. | 3 | 2 | Non validé. Les données de référence du secteur de l'énergie et de la SBEE étaient disponibles et ont été indiquées dans le rapport d'évaluation. Cependant, la collecte des données relatives à la faisabilité de l'unité de traitement de poteaux en bois n'était pas réalisée à l'évaluation, notamment le recensement sur le territoire béninois des essences forestières nécessaires à cette activité. Ceci a entraîné l'annulation de cette composante.                             |
|   | <b>Conception et Etat de préparation</b>                          | 4 | 3 |   |
| <b>Réalisation des extrants du projet *</b> | 1) 163 km de réseau MT 20 kV construits                           | 4 | 4 | 352 km de réseau 20 kV construits   |
|   | 2) 255 km de réseaux mixtes construits                            | 3 | 3 | 138 km de réseau mixtes construits  |
|   | 3) 360 km de réseau BT  | 4 | 4 | 482 km de réseau BT construits  |
|   | 4) 145 postes de transformation réalisés                          | 4 | 4 | 211 postes MT/BT de transformation réalisés   |
|   | 5) 117 IACM posés   | 4 | 4 | 198 IACM Posés  |
|   | 6) 2200 Mises à la terre Réalisées                                | 4 | 3 | 1 560 Mises à la terre réalisées  |
|   | 7) 4 180 foyers d'éclairage public installés                      | 4 | 4 | 4 095 foyers d'éclairage public installés   |
|   | 8) 21 000 branchements réalisés                                   | 3 | 3 | 16 000 branchements réalisés  |
|   | 9) Une centrale diesel  | 4 | 4 | Une centrale diesel construite à Ouessé   |
|   | 10) unité de traitement de poteaux en bois installée              | 0 | 0 | Néant.  |
|   | 11) Etudes, rapports de supervision et audits produits            | 2 | 2 | Rapports ingénieur-conseil ; Rapports trimestriels d'avancement du projet ; Rapports de supervision ; Rapports  |



|   |  |          |          |   |
|---|--|----------|----------|---|
|   |  |          |          | d'Audit externe   |
|   | 12) Acquisition de matériel informatique, de bureau et d'exploitation de réseaux | 3        | 3        | Matériel informatique et de bureau acquis   |
|   | <b>Note globale d'extrant</b>  | <b>3</b> | <b>3</b> | La majorité des extrants a été réalisée. Une composante annulée.  |
| <b>Réalisation des effets</b>   | 1. Electrification de 57 localités en 2008                                       | 4        | 4        | Electrification de 91 localités à la fin du projet en octobre 2011 dont 54 localités en 2008  |
|   | 2. Amélioration du taux d'électrification du pays de 20 % en 2002 à 29 % en 2008 | 3        | 3        | Augmentation du taux d'électrification du pays de 20% en 2002 à 28 % en 2011  |
|   | 3. Disponibilité locale de 8 000 poteaux bois par an à partir de 2008            | 0        | 0        | Néant. La réalisation de l'unité de traitement de poteaux en bois a été abandonnée.   |
|   | <b>Note globale des effets du projet</b>   | <b>2</b> | <b>3</b> | Non validé vu l'importance de la réalisation des 2 premiers effets. A discuter car la moyenne donne 2.  |
| <b>Effets additionnels (non pris en compte dans le cadre logique)</b> | <b>Développement institutionnel</b>  | n/a      |          |   |
|   | <b>Genre</b>   | n/a      | 3        | Les femmes représentent 51% de la population ont été libérées des corvées de collecte de bois de chauffe pour se consacrer à des activités génératrices de revenus.   |
|   | <b>Environnement</b>   | n/a      | 3        | Le projet a contribué à la préservation de l'environnement en substituant l'usage de l'électricité au pétrole et bois de chauffe pour les populations des localités, et au groupe Diesel pour les petites unités de transformation (moulins) .                    |
|   | <b>Réduction de la pauvreté</b>  | n/a      | 3        | Le projet a amélioré les conditions de vie des localités électrifiées et les revenus des propriétaires de parcelles de terrain qui ont vu leur prix augmenter.  |
|   | <b>Note globale des effets additionnels du projet</b>                            |          | <b>3</b> | Le projet a permis l'électrification de 24 localités supplémentaires et le Gouvernement s'est engagé sur le Fonds National d'Electrification Rurale (FNER) à l'électrification de 22 autres traversées par la ligne 33 kV Parakou-Djougou réalisée par le projet. |
| <b>Efficienc e dans la réalisation</b>                                | Respect du calendrier  | 2        | 2        | Le projet a été réalisé avec 3 ans de retard  |
|   | Taux de rentabilité (A   | n/a      | 3        | Le TRE actuel est de 15,3% est  |

|   |   |            |          |   |
|---|---|------------|----------|---|
| <b>des extraits et des effets</b>                                 | spécifier si applicable)  |            |          | supérieur à 12% le coût d'opportunité du capital en infrastructure.   |
|   | <b>Note globale de l'efficacité du projet</b>   | <b>n/a</b> | <b>3</b> |   |
| <b>Risques sur la viabilité (durabilité) des effets du projet</b> | Principaux risques (préciser les risques courants pour servir de base pour la notation) |            | 3        | Le risque majeur identifié pour la durabilité des effets du projet est l'insuffisance d'énergie électrique pour alimenter les localités électrifiées et les perturbations fréquentes consécutives aux nombreuses interruptions sur le réseau de la Communauté Electrique du Bénin (CEB) (délestages pour insuffisance d'énergie disponible importée du Nigéria, du Ghana et de la Côte d'Ivoire pour satisfaire la demande du Bénin et du Togo). (voir para. 4.f) |

\* Les notations des extraits doivent être pondérées par coût relative des extraits (voir format RAP).

La note globale est donnée Très bon, Bon, Passable et Mauvaise. La note globale est la moyenne des sous-critères.

\*\* Le risque global pour la durabilité des effets du projet est noté comme suit:

- (i) Elevé (H) : 1
- (ii) Substantiel/significatif (S) : 2
- (iii) Modéré (M) : 3
- (iv) Négligeable (N): 4
- (v) Incapable de noter (UTS)
- (vi) NA

| <b>Critères</b>                 | <b>Sous-Critères</b>   | <b>Note du RAP</b> | <b>Validation OPEV</b> | <b>Justification/ Commentaires</b>  |
|---------------------------------|--|--------------------|------------------------|---|
| <b>Performance de la Banque</b> | <b>Conception et état de préparation</b>   |                    |                        |   |
|                                 | 1. Les objectifs du projet sont pertinents pour les priorités de développement du pays.            | 4                  | 4                      | Validé. la Banque et le Gouvernement béninois ont financé en 1997 l'étude d'électrification rurale au Bénin portant sur 30 des 57 localités du projet. Le projet découle de cette étude et faisait partie du programme d'électrification rurale du Bénin dont l'objectif était d'atteindre un taux d'électrification de 29 % en 2008. |
|                                 | 2. Les objectifs du projet sont réalisables au regard des contributions au projet et du calendrier | 3                  | 2                      | La Banque n'a pas prévu le retard dans la réalisation de la ligne d'interconnexion Nord Bénin-Nord Togo   |

|   |     |   |   |
|---|-----|---|---|
| prévisionnel.   |     |   |   |
| 3. Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie nationale ou régionale de la banque                            | 4   | 4 | Validé. La Banque a défini les objectifs du projet en conformité avec sa stratégie au Bénin, telle que définie dans le Document de stratégie pays (DSP) 2002-2004 dont les deux piliers étaient : (i) le développement rural et les infrastructures de base et (ii) le secteur social. Le projet s'est fondé sur le premier pilier (i). |
| 4. Les objectifs du projet sont conformes aux priorités générales de la banque  | 4   | 4 | Validé. Le projet était conforme aux priorités de la Banque dont les interventions visent en général à lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vies des populations des pays membres régionaux, par l'accès à des services sociaux de base modernes parmi lesquels l'accès à l'électricité.                            |
| 5. Les objectifs du projet restent pertinents au moment ex-post   | n/a | 4 | Validé. La stratégie de la banque pour le Bénin soutient encore la lutte contre la pauvreté en donnant la priorité de ses interventions au développement rural et au renforcement des infrastructures de base.  |
| 6. Le cadre logique prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet | 4   | 4 | Validé. Le cadre logique prévoit un enchaînement de cause à effet entre les objectifs et les produits attendus.   |
| 7. Les objectifs et les impacts, ainsi qu'ils sont présentés dans le cadre logique, sont mesurables et quantifiables    | 4   | 4 | Validé. Les objectifs clés sont énoncés de façon mesurable et quantifiable  |
| 8. Le cadre logique présente les risques et les hypothèses clés   | 3   | 2 | Non validé. La Banque a omis les mesures d'atténuation  |
| 9. La capacité et l'engagement politique du pays sont à la hauteur de la complexité du projet                           | 4   | 4 | Validé. Le projet a bénéficié des projets antérieurs. Inscrit dans le programme du Gouvernement, le projet a bénéficié de l'engagement et de l'appui politique au plus haut niveau de l'Etat.   |
| 10. La conception du projet contient une analyse satisfaisante des risques  | 3   | 2 | Non validé. A la conception du projet, la Banque dans son analyse des risques n'a pas tenu compte des risques suivants : i) les risques liés à l'incapacité de la SBEE à livrer les Poteaux en Béton Armé (PBA)   |

|   |   |   |  |  |
|---|---|---|--|--|
|   |   |   |  | en quantités suffisantes et dans les délais requis, ii) le retard dans la réalisation de la ligne d'interconnexion Nord Bénin – Nord Togo, et iii) Le risque relatif à l'insuffisance de ressources en bois au Bénin, en quantités suffisantes pour le fonctionnement de l'usine de poteaux en bois dont la réalisation a été finalement annulée.  |
| 11. Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et /ou autres processus sont fondés sur les systèmes qu'utilise déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires. | 4 | 4 |  | La Banque s'est bien assurée que toutes les acquisitions qu'elle finance (biens, travaux, services) sont effectués conformément aux règles et procédures de la Banque avec l'utilisation de dossiers type d'appels d'offre.  |
| 12. Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies  | 4 | 4 |  | La Banque a clairement défini dans le rapport d'évaluation. les responsabilités des différents organes de suivi et d'exécution du projet   |
| 13. Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation.                      | 2 | 2 |  | La Banque n'a pas réalisé, à l'évaluation, l'étude technique et économique du montage de l'unité de production des poteaux en bois qui devait garantir sa faisabilité. L'étude réalisée durant la mise en œuvre a fait ressortir le manque de ressources du pays en bois et par conséquent l'unité n'a pas été réalisée. . Aussi, à l'évaluation, le matériel nécessaire à l'électrification a été défini pour 30 seulement des 57 localités prévues, ce qui a occasionné des retards dans l'exécution de la composante. |
| 14. Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont adoptés.  | 4 | 3 |  | La Banque a préparé un plan de suivi des activités prévues, a été défini sur les 44 mois d'exécution du projet ainsi que le planning prévisionnel des missions de supervision de la Banque.  |
| 15. La collecte des données de référence est achevée ou en cours.   | 3 | 3 |  | La Banque a bien indiqué dans le rapport d'évaluation la disponibilité des données de référence du secteur mais n'a pas demandé le recensement des essences forestières nécessaires à l'unité de production des poteaux en bois.   |

|  |   |          |          |  |
|--|---|----------|----------|--|
|  | <b>Note de la conception et l'état de préparation du projet</b> | <b>4</b> | <b>3</b> |  |
|--|---|----------|----------|--|

| <b>Critères</b>                 | <b>Sous-Critères</b>  | <b>Note du RAP</b> | <b>Validation OPEV</b> | <b>Justification/ Raison de l'écart/Déconnexion/ Commentaires</b>  |
|---------------------------------|---|--------------------|------------------------|--|
| <b>Performance de la Banque</b> | <b>Supervision</b>  |                    |                        |  |
|                                 | 1. Conformité de la banque aux:   |                    |                        |  |
|                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures de protection environnementale</li> </ul>  | 4                  | 4                      | Validé   |
|                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositions fiduciaires</li> </ul>  | 3                  | 3                      | Validé   |
|                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Accords conclus dans le cadre du projet</li> </ul>   | 4                  | 4                      | Validé   |
|                                 | 2. La qualité de la supervision de la banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions. | 3                  | 3                      | Validé. Cependant, il manquait à l'équipe de la Banque un specialist en gestion financière               |
|                                 | 3. La surveillance de la gestion du projet par la banque a été satisfaisante.   | 3                  | 3                      | Validé. La mission a fait régulièrement 1,6 mission par an et a donné régulièrement des recommandations. |
|                                 | Le RAP a été fourni à temps   | 4                  | 4                      | Validé   |
|                                 | <b>Note de la supervision</b>   | <b>3</b>           | <b>3</b>               |  |
|                                 | <b>Note globale de la performance de la banque</b>  | <b>4</b>           | <b>3</b>               | Non validé à cause des déficiences à la conception (cf. para. 3a)  |

La notation globale est donnée : Très satisfaisant, Satisfaisant, Passable et Mauvaise. La note globale est la moyenne des sous-critères.

- (i) **Très satisfaisant (HS) : 4**
- (ii) **Satisfaisant (H) : 3**
- (iii) **Moyen (US) : 2**

(iv) **Mauvaise** (HUS): 1

| Critères                           | Sous-Critères   | Note du RAP | Validation OPEV | Justification/ Raison de l'écart/Déconnexion/ Commentaires   |
|------------------------------------|---|-------------|-----------------|--|
| <b>Performance de l'Emprunteur</b> | <b>Conception et Etat de préparation</b>  |             |                 |  |
|                                    | 1. Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies.  | 4           | 4               | Validé. L'Emprunteur a pris en compte les leçons et recommandations de projets antérieurs pour la définition des rôles et responsabilités durant la mise en œuvre du projet.   |
|                                    | 2. Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation. | 2           | 2               | Validé. L'Emprunteur était familier du matériel devant être acquis par le projet est d'utilisation courante à la SBEE et donc des spécifications techniques relatives. Les catégories de dépense ont été définies dans le rapport d'évaluation et dans l'Accord de prêt ainsi que leurs modes d'acquisition. Cependant, l'Emprunteur a défini les quantités nécessaires en matériel pour l'électrification de 30 seulement des 57 localités. |
|                                    | 3. Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont approuvés  | 4           | 3               | Validé. Un Comité de suivi composé de la SBEE et des délégués de plusieurs ministères a été mis en place pour évaluer périodiquement l'état d'exécution du projet. Il était aussi prévu la transmission à la Banque des rapports trimestriels d'avancement et des rapports annuels d'audit des comptes du projet mais ceux-ci ont été transmis avec beaucoup de retard.  |
|                                    | 4. La collecte des données de référence est achevée ou en cours   | 3           | 3               | L'Emprunteur a fourni les données de référence du secteur de l'énergie et de la SBEE et celles-ci ont été indiquées dans le rapport d'évaluation. Cependant, l'Emprunteur n'a pas effectué le recensement sur le territoire béninois des essences forestières nécessaires au fonction de l'unité de production des poteaux en bois.  |
|                                    | <b>Note de la conception du projet et de son état de préparation</b>  |             | <b>3</b>        | <b>2</b>   |

| 1. L'emprunteur s'est conformé aux:  |   |   |  |
|--|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures de protection environnementale</li> </ul>   | 4 | 4 | L'organe d'exécution a respecté les mesures de protection environnementale pendant l'exécution du projet. Il a ainsi utilisé les couloirs des routes existantes bitumées ou en latérite pour servir de passage aux lignes de raccordement ou d'interconnexion en moyenne tension. Il a aussi apporté certaines modifications nécessaires dans les tracés afin de limiter la destruction des gros arbres et autres espèces protégés de l'écosystème.                                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositions fiduciaires</li> </ul>   | 2 | 2 | Validé. L'Emprunteur a soumis à la Banque les rapports d'audit avec plusieurs mois années de retard. Les rapports finaux d'audit des périodes 2005-2007 et 2008-2009 ont été soumis à la Banque en avril 2010 et juin 2011 respectivement. Celui de l'exercice 2010 a été transmis à la Banque en novembre 2011. En outre, la gestion financière du projet a été faite pendant plus de 4 ans sans logiciel approprié de comptabilité et sans manuel de procédures.                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Accords conclus dans le cadre du projet</li> </ul>  | 2 | 2 | Approuvé en octobre 2003, le prêt est entré en vigueur en décembre 2004 avec la satisfaction à la même date les conditions de premier décaissement, soit 8 mois après le délai prévu. Pendant l'exécution du projet, les dispositions relatives au fonctionnement des comptes spéciaux des fonds de contrepartie n'ont pas été respectées suite à une nouvelle disposition intervenue au Bénin, n'autorisant plus de versement de fonds de contrepartie dans les comptes des projets |
| 2. L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées par la banque dans le cadre de sa supervision du projet. | 2 | 2 | L'Emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées par la Banque suite aux missions de supervision et de la revue de différents rapports soumis. Toutefois, les recommandations relatives à la livraison dans les délais des PBA au projet et au paiement des factures au titre de la contrepartie, n'ont pas été mises en œuvre avec l'efficacité souhaitée.  |
| 3. L'emprunteur  | 3 | 3 | Le Comité de suivi a régulièrement utilisé,  |

|   |   |          |          |  |
|---|---|----------|----------|--|
|   | fonde ses décisions sur les informations tirées du suivi. |          |          | pour ses prises de décisions, les informations provenant des rapports trimestriels d'exécution physique et financière du projet. |
|   | <b>Note partielle de la mise en œuvre</b>                 | <b>3</b> | <b>2</b> |  |
|   | <b>NOTE GENERALE DE PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR</b>       | <b>3</b> | <b>2</b> |  |
| <p>La notation globale est donnée : Très satisfaisant, Satisfaisant, Passable et Mauvaise. La note globale est la moyenne des sous-critères.</p> <p>(i) <b>Très satisfaisant (HS) : 4</b><br/> (ii) <b>Satisfaisant (H) : 3</b><br/> (iii) <b>Moyen (US) : 2</b><br/> (iv) <b>Mauvaise (HUS): 1</b></p> |   |          |          |  |

#### Conception du suivi Evaluation (S&E), mise en œuvre et utilisation

| Critères                        | Sous-Critères                                    | Note du RAP | Validation OPEV | Justification/ Raison de l'écart/Déconnexion/ Commentaires   |
|---------------------------------|--|-------------|-----------------|--|
| <b>Conception du S&amp;E</b>    | <b>CONCEPTION DU S&amp;E</b>                     |             |                 |  |
|                                 | Identification d'indicateurs de performance      | 4           | 4               | Validé. Ces P.I sont le taux d'électrification et la production annuelle de poteaux en bois à l'horizon du projet      |
|                                 | Sensibilisation des femmes au VIH /SIDA          | n/a         | n/a             |  |
|                                 | <b>Note de la conception</b>                     | <b>4</b>    | <b>4</b>        |  |
| <b>Mise en œuvre du S&amp;E</b> |  |             |                 |  |
|                                 | Suivi des indicateurs d'impact                   | n/a         | 3               | Un seul indicateur mesuré (taux d'électrification) vu qu'une composante a été annulée (celle de production de poteaux) |
|                                 |  |             | 3               | Rapports de suivi technique réguliers quand il n'y a pas d'interruption de travaux                                     |
|                                 |  |             | 2               | Rapports d'audits rendus avec retard   |
| <b>Utilisation du S&amp;E</b>   |  |             |                 |  |
|                                 | <b>Note de l'utilisation</b>                     |             | 3               |  |
|                                 | <b>Note globale de la performance du S&amp;E</b> |             | <b>3</b>        |  |



**La notation globale est donnée : Très satisfaisant, Satisfaisant, Passable et Mauvaise. La note globale est la moyenne des sous-critères.**

- (i) **Très satisfaisant (HS) : 4**
- (ii) **Satisfaisant (H) : 3**
- (iii) **Moyen (US) : 2**
- (iv) **Mauvaise**

### **EVALUATION DE LA QUALITE DU RAP**

| <b>Critères</b>  | <b>RAP-EVN<br/>(1-4)</b> | <b>Commentaires</b>   |
|--|--------------------------|---|
| <b>QUALITE DU RAP</b>  |                          |   |
| 1. Degré et qualité de l'exhaustivité des éléments de preuves et de l'analyse du RAP pour étayer les notations des différentes sections.   | 3                        | Le RAP a fait une bonne analyse sur les performances du projet et a fourni les arguments qui sous tendent les différentes appréciations.    |
| 2. Degré d'objectivité des notes dévaluation du RAP  | 3                        | Le RAP a été généreux dans la notation de la performance de la Banque et de l'Emprunteur ainsi que l'évaluation des risques à la conception |
| 3. Degré de cohérence interne des notations d'évaluation du RAP ; inexactitudes ; incohérences (dans les différentes sections) entre les textes et les notations ; cohérence entre la note globale et les notations des différentes composantes. | 3                        | Les notations du RAP sont consistantes et sont cohérentes entre la note donnée et les explications qui sous-tendent la note.                |
| 4. Degré d'identification et d'évaluation des facteurs clés (internes et exogènes) et des effets inattendus (positifs et négatifs) ayant affecté la conception et la mise en œuvre   | 3                        | Le RAP a bien identifié les défaillances de la conception du projet et a expliqué comment celles ci ont affecté la mise en oeuvre du projet |
| 5. Adéquation du traitement des mesures de sauvegarde, des questions fiduciaires et de l'alignement et l'harmonisation.  | 3                        | Les règles et procédures de la Banque ont été appliquées. Cependant, les audits et la contrepartie ont été fournis tardivement              |
| 6. Degré de solidité des processus de génération et d'analyse des données (y compris les taux de rentabilité) en appui à l'évaluation du RAP.  |                          | L'évaluation du RAP est basée sur les données actualisées du projet et le TRE a été recalculé à l'achèvement.                               |
| 7. Adéquation globale de l'accessibilité des éléments de preuves (à partir du RAP, y compris les annexes et les autres données fournies)   | 3                        | Validé . Les données fournies constituent bien une justification des jugements donnés   |
| 8. Dans quelle mesure les enseignements tirés (et les recommandations) sont clairs et fondés sur l'évaluation du RAP (éléments de preuve et analyse)   | 3                        | Les leçons sont plutôt des recommandations et le RAP ne contient pas de leçons  |
| 9. Degré de clarté et d'exhaustivité   | 3                        | Le RAP est rédigé de manière claire et adéquate   |

|   |          |   |
|---|----------|---|
| globale du RAP  |          |   |
| Autres (à spécifier)<br>Résultats de la Chaine<br>Omission des extraits et des effets                                   |          |   |
| <b>NOTE SUR LA QUALITE DU RAP</b>   | <b>3</b> | La qualité du RAP est satisfaisante     |
| <b>Conformité du RAP avec les directives (RAP/OM ; OPEV)</b>  |          |   |
| <b>1. Délais de livraison du RAP (A temps = 4; en retard = 1)</b>   | 4        |   |
| <b>2. Degré de participation de l’Emprunteur, du Co-financier et du Bureau Extérieur dans la préparation du RAP ***</b> | 3        | L’Emprunteur a fourni sa version du RAP |
| <b>3. Autres aspects (à spécifier)</b>  |          |   |
| <b>Note sur la conformité du RAP</b>  | 3        | Conformité satisfaisante                |